



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de **BÂGÉ-DOMMARTIN**

Département de l'AIN – Arrondissement de BOURG-en-BRESSE – Canton de REPLONGES

Réf : 2026/09

Date de convocation : 06 mars 2026

Objet : Crédits de paiement – APCP – Opération

Date d'affichage : 06 mars 2026

ALSH : Mise à jour de l'APCP n°2024-03

**Date de réunion : 12 mars 2026**

Nombre de conseillers : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers présents : 24

Nombre de votants : 26

L'AN DEUX MIL VINGT SIX, le douze mars à 20h07, le Conseil Municipal de la commune de Bâgé-Dommartin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Maire.

Étaient présents : M. BERNIGAUD Christian, M. BESSON Jean-Jacques, Mme BEURRIER Aline, Mme BUIRET Marie-Dominique, M. CHAFFAUD Jérôme, Mme CHARDIGNY Mireille, M. DIOCHON Eric, Mme DONGUY Annick, M. ECOCHARD Nicolas, M. FERNANDES Michel, M. FERRAND Etienne, Mme GAUTHERET Marie-Pierre, Mme GUILLOT Myriam, Mme JOURDAN Dominique, Mme LAFAY Monique, M. MERCIER Michel, Mme MERONI Isabelle, Mme MICHAUD Laurence, Mme ONOFRE Lia, M. PAIN Philippe, M. PERRET Nicolas, M. ROZIER Raphaël, M. SAVART Gauthier et M. TRUCHON Pierre conseillers municipaux.

Étaient excusés : Mme NAVAS Catherine qui a donné pouvoir à Mme CHARDIGNY Mireille, Mme SOCQUET Anne-Laure qui a donné pouvoir à M. SAVART Gauthier

Etaient absents :

Mme JOURDAN Dominique est nommée secrétaire de séance.

Objet : Crédits de paiement – Mise à jour de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement N°2024-03 au budget de la commune 2026

La commune a décidé de construire des locaux pour accueillir une ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) sur un terrain localisé à côté de l'école Prévert de la commune déléguée de Bâgé-la-Ville. Le centre de loisirs de Bag'Evasion actuellement situé dans des locaux au-dessus de la mairie de Bâgé-la-Ville sera transféré sur ce nouveau site.

Pour ce faire, a été créée l'autorisation de programme N°2024-03 au budget de la commune 2024 (délibération n°2024/16 en date du 11/04/2024) pour un montant initial de 1 759 800 €.

Le budget et la durée du projet ont évolué et appelé une modification en 2025 (délibération n°2025/11 en date du 20/03/2025).

La phase PRO a été rendue le 19/02/2026 et l'autorisation de programme N°2024-03 doit être modifiée, pour s'adapter aux évolutions contextuelles du projet, pour une enveloppe globale de 1 670 518,20 € TTC avec une prévision d'ouverture de crédits au budget primitif de la commune 2026 de 554 072,00 € TTC (soit 54 283,00 € au compte 2031 et 499 789,00 € au compte 20318), objet de la présente délibération.

Il convient donc d'actualiser l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement N°2024-03 pour le budget commune 2026 comme suit :

001-200077220-20260316-2026-09-DE  
Date de télétransmission : 16/03/2026  
Date de réception préfecture : 16/03/2026

	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	TOTAL AP
Autorisation de Programme n°2024-03 ALSH	4 122,00 € TTC	64 733,20 € TTC	554 612,70 € TTC	1 047 050,30 € TTC	<b>1 670 518,20 € TTC</b>

Sur la proposition du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2311-3 et L. 5211-36,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 05/03/2026,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier l'autorisation de programme avec crédits de paiement pour suivre la consommation des crédits de la construction d'une ALSH sur la commune de Bâgé-la-Ville,

Le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- DECIDE de modifier l'autorisation de programme N°2024-03 au budget 2026 de la commune ;
- PREND ACTE de la nouvelle répartition des crédits de paiement

Les crédits à ouvrir au budget primitif de la commune 2026 sont de 554 612,70 € TTC.

Fait et délibéré en mairie,

Le 12/03/2026

Le Maire

Le Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Et publication ou notification du

